



Rapport d'orientations budgétaires 2020

I.	<u>INTRODUCTION : LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET SON CONTENU</u>	<u>2</u>
II.	<u>SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2019</u>	<u>2</u>
III.	<u>TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS :</u>	<u>3</u>
A.	SECTION D'INVESTISSEMENT :	3
1.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	3
2.	DETTE :	3
3.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	4
B.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	5
1.	DEPENSES DE PERSONNEL :	5
2.	SERVICE DES DECHETS :	5
3.	STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE	6
4.	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	6
C.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	6
1.	CONCOURS DE L'ÉTAT	6
2.	AUTRES RECETTES :	7
3.	FISCALITE :	7
IV.	<u>PROSPECTIVE BUDGETAIRE</u>	<u>9</u>
V.	<u>ANNEXE : RECAPITULATIF DES EMPRUNTS 2018.</u>	<u>9</u>

I. INTRODUCTION : Le rapport d'orientation budgétaire et son contenu

Le Conseil communautaire est appelé à débattre sur les orientations budgétaires pour 2020 conformément à la Loi d'Administration Territoriale de 1992.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé que le débat d'orientation budgétaire, ou DOB, fait l'objet d'un rapport dont le contenu est défini par le décret 2016-841 du 24 juin 2016.

Ce rapport donne lieu à un débat et à un vote.

Puis, il est transmis par l'EPCI aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. Ces éléments seront disponibles sur le site internet.

Des ajustements seront ensuite nécessaires avant le vote du budget primitif. Après examen par le Conseil communautaire, le Bureau et la Commission finances se réuniront encore une fois d'ici le vote budgétaire.

II. Situation financière au 31 décembre 2019

Le territoire intercommunal compte une population légale totale de 13 737 habitants au 1^{er} janvier 2020, population 2017 (- 12 par rapport à 2019).

La situation financière de la Communauté de communes peut être qualifiée de satisfaisante, à partir des premiers éléments provisoires de clôture, le budget 2019 a été maîtrisé, et notamment les postes importants comme les déchets, ou l'enfance jeunesse. Il faut souligner la gestion rigoureuse des gestionnaires des différentes structures. Par contre, les réserves ont fortement diminué.

La réactualisation des taux de fiscalité locale en 2019 avait permis de rétablir la capacité d'autofinancement.

III. Tendances budgétaires et grandes orientations :

A. Section d'investissement :

1. Dépenses d'investissement :

Pour l'année 2020, les postes les plus importants sont :

- **La construction de l'espace-jeunesse** : les soldes des marchés.
- Le soutien aux communes se poursuivra par attribution de fonds de concours en fonction de la fin de chaque déploiement dans le cadre de la pose de la **fibre**.
- Le renouvellement d'une partie du **parc informatique de la médiathèque** qui date de 2007 et dont les systèmes d'exploitation (Windows) sont frappés d'obsolescence. Un dossier de subvention a été déposé auprès des services du Département.
- La remise à niveau progressive du chauffage de la Maison des services, car les anciens aéro-convecteurs lâchent les uns après les autres, et la rénovation des toilettes publiques.

Aucun nouvel investissement important n'est programmé à ce jour.

2. Dette :

L'encours de la dette au 31 décembre 2019 est de 2 616 853,11€ (2 485 619 € au 31 décembre 2018) et devrait être de 2 223 005,46 € fin 2020 (hors prêt-relais). La dette par habitant s'élève à 190 €/habitant, soit dans la moyenne nationale des Communautés de communes. La capacité de désendettement est de l'ordre de 3 ans.

En 2019, un prêt de 500 000 € a été souscrit auprès de l'Agence France locale, sur une durée de 15 ans pour boucler le financement de l'Accueil de loisirs-jeunes.

Un prêt-relais de 200 000 €, sur 2 ans, a également été obtenu auprès du même organisme pour financer l'extension de la ZAE de Rouffach-Est. Les ventes en cours permettront d'en couvrir le remboursement en 2021.

Enfin, le recours à une ligne de trésorerie n'est pas à exclure, vu l'érosion des réserves.

Concernant la structure de la dette, l'ensemble des prêts contractés par la Communauté de communes est classé en catégorie A1 de la Charte Gissler, celle présentant le minimum de risques (taux simple fixe ou variable indexé sur taux européens – Euribor à 3 mois en ce qui nous concerne).

Sur les 15 prêts en cours, 10 sont à taux fixe et 5 sont à taux indexé Euribor à 3 mois. Les prêts à taux indexés sont intéressants actuellement, mais en cas de remontée des taux, ils peuvent facilement, et à moindre coût, être renégociés.

Un tableau récapitulatif des engagements de la CC PAROVIC au 31 décembre 2019 est joint en annexe.

Aucun nouveau prêt n'est, à ce jour, prévu en 2020.

3. Recettes d'investissement

Le plan de financement de l'espace-jeunesse prévoit des subventions.

A ce jour, les aides suivantes sont acquises :

- CAF : 200 000 €
- État avec la DSIL 150 000 € ;
- Département via un nouveau dispositif de soutien aux territoires : 150 000 €
- MSA : 5 000 €.

Des demandes, actuellement en instruction au FEADER (225 825,89 €), ainsi qu'à la Région avec le plan de revitalisation des bourgs structurants (150 000 €). L'attribution de l'aide de la Région est conjointe avec la Ville de Rouffach pour les vestiaires de la piscine.

La ZAE Rouffach Est a bénéficié des aides suivantes :

- Département dans le cadre du contrat territoire de vie : 63 000 € ;
- État par la DETR : 222 540 €.

Les ventes de parcelles en ZAE se poursuivent et 2020 devrait voir se concrétiser plusieurs d'entre elles. Les recettes attendues permettront de solder le prêt-relais à son terme.

B. Dépenses de fonctionnement :

1. Dépenses de personnel :

Les dépenses de personnels n'augmenteront que pour les évolutions statutaires et les augmentations de cotisations, aucun nouveau poste ne devrait être créé en 2020, l'effectif restant de 12 agents.

En ce qui concerne les conditions de travail du personnel, le temps de travail hebdomadaire d'un agent à temps plein est de 35 heures, avec des plages fixes correspondant aux heures d'ouverture des services et des plages variables en dehors de ces créneaux. Aucun jour de congé non prévu par les textes en vigueur n'est attribué. Le temps de travail réglementaire est réellement effectué par le personnel. Ce dispositif est en place depuis février 2007 et n'a pas changé.

Au niveau de la rémunération, les 12 agents sont fonctionnaires territoriaux et leur rémunération est conforme aux cadres d'emploi.

Aucun membre du personnel ne bénéficie d'avantage en nature.

La Communauté de communes ne disposant pas d'un service technique, ni d'un service ressources humaines - paie, les missions correspondantes sont mutualisées avec la Ville de Rouffach par convention de mise à disposition et remboursement des charges salariales correspondantes :

- gestion des carrières et établissement des paies ;
- entretien, manutentions et petites réparations.

2. Service des déchets :

Les marchés de collecte et de traitement des déchets sont significativement impactés par la hausse des produits pétroliers, leur actualisation pour 2020 est de l'ordre de + 6,2% en moyenne.

Au niveau des recettes, une baisse des soutiens des éco-organismes est attendue, ainsi que la chute des cours de certains produits de reprise.

Globalement, les projections pour 2020 sont les suivantes :

- Dépenses : 1 760 534 €

- Recettes : 1 691 874 €

Soit un déficit de 68 660 €.

3. Structures enfance-jeunesse

Ces services à la population sont gérés soit par conventions d'objectifs, soit pour Gueberschwihr-Hattstatt par délégation de service public.

Le montant des subventions à allouer aux structures n'est pas encore connu, tant que la CAF n'a pas communiqué le montant des aides qui leur seront versées directement à compter de 2020. Toutefois, les tendances sont en général stables.

4. Autres dépenses de fonctionnement :

Dans le domaine touristique, suite au départ de la responsable du Bureau d'Eguisheim, une nouvelle organisation de l'équipe est en cours, avec recrutement et reclassement du personnel. Néanmoins, le projet de BP 2020, prévoit une subvention stable par rapport à 2019, de l'ordre de 229 000 €

Les actions culturelles seront organisées par la Médiathèque intercommunale, à coût quasi-constant. Le travail de l'équipe à reconnaître car des animations de qualité peuvent être présentées à coût raisonnable.

Dans le même domaine les subventions aux animations estivales resteront constantes : 16 000 € à l'Académie Musicalta et 10 000 € aux Mangeurs de lune.

Le fonctionnement prendra en compte les nouveaux équipements :

- Accueil de loisirs jeunes : consommables, entretien ;
- extension de la ZAE : consommables et entretien par le personnel de la Ville de Rouffach.

C. Recettes de fonctionnement :

1. Concours de l'État

Les principales conséquences de la Loi de finances pour 2020 sont connues pour notre Communauté de communes :

La dotation « négative » devrait être de l'ordre de 108 954 €. En 2019, le complément de dotation de 5 € par habitant avait permis de réduire cette somme à 38 389 €, mais ce complément n'est attribué qu'une seule fois.

En ce qui concerne le prélèvement au titre du FPIC, son montant global reste fixé à un milliard d'€, et devrait rester stable.

Sur ces bases, les pertes de recettes depuis la mise en place du dispositif se cumuleraient à 2 435 284 € de 2013 à 2020.

année	FPIC	perte DGF	Total perte
2020 estimé	160 000,00 €	198 000,00 €	358 000,00 €
2019	157 382,00 €	197 356,00 €	354 738,00 €
2018	163 189,00 €	274 388,00 €	437 577,00 €
2017	166 337,00 €	274 388,00 €	440 725,00 €
2016	135 853,00 €	229 983,00 €	365 836,00 €
2015	89 362,00 €	160 877,00 €	250 239,00 €
2014	61 544,00 €	97 206,00 €	158 750,00 €
2013	13 017,00 €	56 402,00 €	69 419,00 €
Cumul	946 684,00 €	1 488 600,00 €	2 435 284,00 €

2. Autres recettes :

Ces recettes sont constituées principalement par les aides de la CAF, qui seront définies à partir de 2020 par la Convention territoriale globale, remplaçant le Contrat enfance-jeunesse. D'après la CAF, elles devraient rester à minima de même niveau et correspondre à 30% du coût du service.

Plus généralement les aides se raréfient, et les politiques de soutien du Département et de la Région sont en constante modification. Leur lisibilité à long terme est difficile.

Les services suivent de près les nouveaux dispositifs que sont en train de mettre en place la Région et le Département, tous basés sur une contractualisation.

3. Fiscalité :

Pour la taxe d'habitation, les bases de fiscalité locale ont été réévaluées par rapport à l'indice des prix à la consommation (IPC), soit + 0,9 %, et non plus comme l'an passé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) qui aurait entraîné une revalorisation de + 1,1 % .

Pour les Taxes foncières et la TEOM, la revalorisation est de 1,2 %.

En 2020, la quasi-disparition de la taxe d'habitation entrainera des baisses de recettes estimées par la DDFIP, d'après les données actuellement disponibles, à environ 74 000 €. En effet, l'impact de l'augmentation de la TH en 2019 est en partie neutralisé, étant donné que la compensation par l'État est calculée sur le taux 2017 qui était de 3,48% contre 4,35% en 2019.

Le produit fiscal prévisionnel des 4 taxes serait, à taux constant, de 1 543 500 €, contre 1 593 780 € en 2019, soit une perte de l'ordre de 50 000 €. Une partie des pertes dues à la TH serait absorbée par une hausse de la CVAE et la dynamique des bases.

Ainsi, la volonté d'accueillir de nouvelles entreprises en ZAE de Rouffach Est trouve-t-elle toute son importance stratégique sur le plan des recettes fiscales pour l'avenir.

Pour rappel les taux en vigueur sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 4,35%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,75%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8,91%
- Cotisation foncière des entreprises additionnelle : 1,55%
- Cotisation foncière des entreprises de zone : 20,25%

- Le taux de **TEOM** est de 9,8%

- **La redevance spéciale** est de 116 357 € en 2019. Les recettes 2020 ont été estimées à 100 000 €. Le départ des gros producteurs constaté ces dernières années semble se stabiliser

Des vérifications resteront nécessaires afin de s'assurer que ces gros producteurs n'injectent plus leurs déchets dans la collecte.

- Le montant définitif de la **taxe de séjour**, en cours de déclaration et collecte actuellement pour l'exercice 2019, devrait être connu d'ici fin février. La collecte via les plateformes de réservation semble avoir fonctionné, sous réserve de vérifications.

Au 16 janvier, le montant attendu estimé serait de 286 365 €, contre 266 523 € en 2018.

Conformément à la règle des recettes affectées, tout gain supplémentaire de taxe de séjour devra être affecté obligatoirement au développement touristique.

IV. Prospective budgétaire

Comme vu précédemment, les grands postes de la section de fonctionnement présentent des dépenses contraintes, sur lesquelles les marges de manœuvre en vue de leur réduction sont très réduites :

- Les effectifs du personnel sont réduits au strict minimum.
- Le recours à la mutualisation avec les services municipaux est en place pour les ressources humaines et l'entretien des équipements.
- les principaux services à la population sont externalisés : déchets, enfance-jeunesse, promotion touristique

Le budget 2020 sera établi selon les axes suivants :

- 1. maîtrise des dépenses de fonctionnement ;**
- 2. maintien du niveau de service aux habitants ;**

En ce qui concerne l'investissement, les travaux programmés ces dernières années ont été réalisés (déchèterie, accueil de loisirs-jeunes et ZAE).

Au niveau du remboursement de la dette, celle-ci, à endettement constant, diminuera sensiblement en 2021, passant de 369 k€ à 223 k€, puis à 192 € k€ en 2020.

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime à ces orientations budgétaires.

V. Annexe : Récapitulatif des emprunts 2018.

Solde	Code	TYPE Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2019	IRD au 31/12/2019	Capital remboursé sur la période
Budget C.C. PAROVIC										
<input type="checkbox"/>	E 2	Emprunt	30/06/2006	BANQUE POPULAIRE VOIRIES ET RESEAUX DU PAE A ROUFFACH -	EURO	380 000,00	31/12/2021	63 281,00	2 603,88	29 970,53
<input type="checkbox"/>	E 3	Emprunt	30/06/2006	BANQUE POPULAIRE CREATION POLE CULTUREL ET MEDIATHEQU	EURO	708 125,00	31/12/2021	117 922,69	4 852,99	55 849,75
<input type="checkbox"/>	E 4	Emprunt	30/06/2006	BANQUE POPULAIRE CREATION MAISON DES SERVICES - contrat n	EURO	768 125,00	31/12/2021	127 914,37	5 264,19	60 581,94
<input type="checkbox"/>	E 5	Emprunt	11/12/2007	CAISSE D'EPARGNE CREATION POLE CULTUREL ET MEDIATHEQU	EURO	70 000,00	31/12/2022	17 921,13	1 316,43	5 466,43
<input type="checkbox"/>	E 6	Emprunt	11/12/2007	CAISSE D'EPARGNE CREATION MAISON DES SERVICES - contrat n	EURO	70 000,00	31/12/2022	17 921,13	1 316,43	5 466,43
<input type="checkbox"/>	E 8	Emprunt	19/11/2012	ROUFFACH INVESTISSEMENTS 2012 - contrat n° 23502	EURO	200 000,00	31/12/2022	64 825,10	2 179,73	20 647,62
<input type="checkbox"/>	E 9	Emprunt	31/12/2013	STRASBOURG INVESTISSEMENTS DIVERS 2013 - contrat n°	EURO	250 000,00	31/12/2023	104 695,92	2 901,46	25 170,29
<input type="checkbox"/>	E 10	Emprunt	15/12/2014	CAISSE D'EPARGNE Emprunt de 400 000 euros pour aménagement	EURO	400 000,00	31/12/2029	280 616,00	31 843,15	24 906,71
<input type="checkbox"/>	E 11	Emprunt	15/12/2014	CAISSE D'EPARGNE Emprunt de 400 000 pour INVESTISSEMENTS	EURO	400 000,00	31/12/2029	274 005,78	13 401,63	25 911,01
<input type="checkbox"/>	E 12	Emprunt	30/11/2015	CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU CANTON DE Travaux d'amélioration de la déchetterie Interc	EURO	400 000,00	31/12/2030	301 956,42	26 160,71	25 064,07
<input type="checkbox"/>	E 13	Emprunt	31/12/2015	CAISSE EPARGNE ALSACE Aménagement siège CC PAROVIC - emprunt 2	EURO	350 000,00	31/12/2025	210 000,00	7 875,00	35 000,00
<input type="checkbox"/>	E 14	Emprunt	31/07/2018	CAISSE D'EPARGNE PRET COMPLEMENTAIRE POUR TRAVAUX DE	EURO	300 000,00	30/09/2033	277 460,23	29 699,72	18 065,05
<input type="checkbox"/>	E 15	Emprunt	22/11/2018	AGENCE FRANCE LOCALE LYON CONSTRUCTION ALJ 300 000 E - PRET 757 -	EURO	300 000,00	20/09/2033	275 000,00	24 810,02	20 000,00

13/01/2020	Récapitulatif pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019	2 / 2
------------	---	-------

Soldé	Code	TYPE Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2019	IRD au 31/12/2019	Capital remboursé sur la période
<input type="checkbox"/>	E 16	Emprunt	20/06/2019	AGENCE FRANCE LOCALE LYON Construction d'un ALJ - 500 000 Euros - taux f	EURO	500 000,00	20/06/2034	483 333,34	35 269,09	16 666,66
Total pour budget C.C. PAROVIC								2 616 853,11	189 494,43	368 766,49
Total général								2 616 853,11	189 494,43	368 766,49